

# Maquette 2017-2021

## LICENCE 2

### Mention Droit – Parcours DROIT – Rennes

Semestre 3

UEF L 231 Droit des obligations	UEF L 232 Droit administratif	UEC L 233 Complémentaire 1	UEC L 234 Complémentaire 2
<ul style="list-style-type: none"><li>●Droit des obligations (Contrats) (33h CM) et méthodologie (2h CM)</li><li>● Méthodologie du commentaire d'arrêt et de la dissertation (16h TD)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>●Droit administratif 1 (33h CM) et méthodologie (2h CM)</li><li>●Méthodologie du commentaire d'arrêt et de la dissertation (16h TD)</li></ul>	1 bloc parmi les deux suivants : <b>1<sup>er</sup> bloc :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Droit pénal général (33h CM)</li><li>● TD (16h TD)</li></ul> <b>2<sup>nd</sup> bloc :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Histoire des idées politiques anciennes (33h CM)</li><li>● Droit pénal général (33h CM)</li></ul>	1 bloc parmi les deux suivants : <b>1<sup>er</sup> bloc :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Histoire des idées politiques anciennes (33h CM)</li><li>+ une matière parmi :<ul style="list-style-type: none"><li>● Histoire du droit des obligations (22h CM)</li><li>● Histoire de l'administration (22h CM)</li><li>● Economie de l'entreprise (22h CM)</li><li>● Théorie du droit (22h CM)</li></ul></li></ul> <b>2<sup>nd</sup> bloc : 3 matières parmi :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Histoire du droit des obligations (22h CM)</li><li>● Histoire de l'administration (22h CM)</li><li>● Economie de l'entreprise (22h CM)</li><li>● Théorie du droit (22h CM)</li></ul>
33h+2h*+16h TD <b>9 ECTS</b>	33h+2h*+ 16h TD <b>9 ECTS</b>	33h+16h ou 33h+33h <b>6 ECTS</b>	33h + 22h ou 22h +22h + 22h <b>6 ECTS</b>

\* Financés sur les crédits de l'enveloppe pédagogique

Matières par défaut :

UEC L 233 : Le bloc par défaut est le 2<sup>nd</sup> bloc

UEC L 234 : Le bloc par défaut est le 2<sup>nd</sup> bloc composé de : Histoire du droit des obligations - Histoire de l'administration - Théorie du droit

**Les étudiants ayant choisi le bloc 1 dans l'UEC L 233 doivent obligatoirement prendre le bloc 1 dans l'UEC L 234**

**Les étudiants ayant choisi le bloc 2 dans l'UEC L 233 doivent obligatoirement prendre le bloc 2 dans l'UEC L 234**

UEF L 241 Droit des obligations	UEF 242 Droit administratif	UEC L 243 Complémentaire 2	UEC L 244 Complémentaire 3	UEC L 245 Langue	UEC L 246 Projet personnel & professionnel 2*
<p>Droit des obligations (Responsabilité) (33h CM) et méthodologie (2h CM)</p> <p>●Méthodologie de la dissertation, du cas pratique et du commentaire d'arrêt (16h TD)</p>	<p>Droit administratif 2 (33h CM) et méthodologie (2h CM)</p> <p>●Méthodologie de la dissertation, et du commentaire d'arrêt du cas pratique (16h TD)</p>	<p>1 bloc parmi l'un des 4 blocs suivants :</p> <p>●1er bloc : Droit des affaires (33h CM) avec TD (16h TD)</p> <p>●2e bloc : Finances publiques (33 CM) avec TD (16h TD)</p> <p>●3e bloc : Droit des affaires (33 h CM) et 2 matières parmi :</p> <p>1. Construction de l'Union européenne (22h CM)</p> <p>2. Droit de la peine (22h CM)</p> <p>3. Comptabilité (22 h CM)</p> <p>4. Histoire du droit pénal (22 h CM)</p> <p>5. Matière enseignée sur l'UNJF (si la matière n'est pas enseignée à Rennes 1)</p> <p>6. Matière enseignée à Rennes 1 dans une autre composante, en L2, au S4</p> <p>● 4° bloc : Finances publiques (33 h CM) et 2 matières parmi :</p> <p>1. Construction de l'Union européenne (22h CM)</p> <p>2. Droit de la peine (22h CM)</p> <p>3. Comptabilité (22 h CM)</p> <p>4. Histoire du droit pénal (22 h CM)</p> <p>5. Matière enseignée sur l'UNJF (si la matière n'est pas enseignée à Rennes 1)</p> <p>6. Matière enseignée à Rennes 1 dans une autre composante, en L2, au S4</p>	<p>1 bloc parmi l'un des deux blocs suivants:</p> <p>●1er bloc : Droit des affaires (33 h CM) et 1 matière parmi :</p> <p>1. Construction de l'Union européenne (22h CM)</p> <p>2. Droit de la peine (22h CM)</p> <p>3. Comptabilité (22 h CM)</p> <p>4. Histoire du droit pénal (22h CM)</p> <p>5. Matière enseignée sur l'UNJF (si la matière n'est pas enseignée à Rennes 1)</p> <p>6. Matière enseignée à Rennes 1 dans une autre composante, en L2, au S4</p> <p>●2nd bloc : Finances publiques*** (33 h CM) et 1 matière parmi :</p> <p>1. Construction de l'Union européenne (22h CM)</p> <p>2. Droit de la peine (22h CM)</p> <p>3. Comptabilité (22 h CM)</p> <p>4. Histoire du droit pénal (22 h CM)</p> <p>5. Matière enseignée sur l'UNJF (si la matière n'est pas enseignée à l'Université de Rennes 1)</p> <p>6. Matière enseignée à Rennes 1 dans une autre composante, en L2, au S4</p>	<p>●Anglais ou</p> <p>●Espagnol ou</p> <p>●Allemand (30h TD)</p>	<p>1. Deux activités obligatoires :</p> <p>●Conférence des métiers</p> <p>●Visite du Service Orientation Insertion, Entreprises</p> <p>2. Une activité parmi :</p> <p>●Session de préparation et épreuve du Certificat informatique et internet (C2i)</p> <p>●Stage d'observation</p> <p>●Engagement étudiant</p> <p>●Session de préparation et épreuve de certification en langues</p> <p>●Session de préparation aux examens</p> <p>●Session de préparation à la mobilité internationale</p> <p>●Initiation à la note de synthèse</p> <p>●Deux demi-journées d'audience juridictionnelle</p>
33h +2h* +16hTD 7 ECTS	33h +2h* +16hTD 7 ECTS	33h +16h TD ou 33h + 22h + 22h 6 ECTS	33h +22h 4 ECTS	30h TD 3 ECTS	3 ECTS

Matières par défaut :

UEC L 243 : Bloc 4 : Finances publiques - Construction de l'union européenne - Histoire du droit pénal

UEC L 244 : Bloc 1 : Droit des affaires – Comptabilité

UEC L 246 Deux demi-journées d'audience juridictionnelle

**Les étudiants ayant choisi le bloc 1 ou le bloc 3 dans l'UEC L 243 doivent obligatoirement prendre le bloc 2 dans l'UEC L 244**

**Les étudiants ayant choisi le bloc 2 ou 4 dans l'UEC L 243 doivent obligatoirement prendre le bloc 1 dans l'UEC L 244**